

A.S.P.

SAS au capital de 62 000 €
Siège social : 7 rue Jules Lancôme 89600 SAINT-FLORENTIN
381 720 218 RCS AUXERRE

Procès-verbal de délibération

De l'assemblée générale du 30 avril 2025

Changement de Dirigeants

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 avril, à 12 H 30, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il n'a pas été établie de feuille de présence, le présent procès-verbal devant être signé par tous les associés.

Monsieur Frédéric FORNASARI préside l'assemblée en sa qualité de Président de la société ;

Madame Mélanie FAGLIN est désignée comme secrétaire d'assemblée.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur général
- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau président
- Pouvoirs pour toute formalité.

La discussion est ouverte.

Puis plus personne ne demandant plus la parole les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mme Mélanie FORNASARI en qualité de Directeur général à effet du 30 avril 2025 à minuit, la remercie pour l'exécution de son mandat et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric FORNASARI en qualité de Président de la société, à effet du 30 avril 2025 à minuit, le remercie pour l'exécution de son mandat et décide de nommer en ses lieu et place à compter du 1^{er} mai 2025 à 0 h00 :

La société D.CONIGLIO, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, ayant son siège social 5 route de Cheu à JAULGES (89360), immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 941 672 214, représentée par son Président Monsieur Damien CONIGLIO.

Monsieur Damien CONIGLIO au nom et pour le compte de la société D. CONIGLIO a déclaré accepter le mandat et ne pas se trouver dans un cas d'incompatibilité prévu par les dispositions légales et déclaré que la rémunération de la Présidence sera fixée dans une délibération ultérieure.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Maître Myriam BROUILLARD DE VREESE Avocat au cabinet IFAC 28 boulevard 14 juillet à Troyes (10000) à l'effet d'effectuer toutes les formalités utiles à la publicité et l'opposabilité aux tiers des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 13 H 00, et le présent procès-verbal a été signé par tous les associés de la société et le nouveau Président pour acceptation.

Frédéric FORNASARI

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Frédéric FORNASARI
(+33611341742)
Date: 30/04/2025 14:06:22
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS:
207947

Mélanie FORNASARI

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Mélanie
FORNASARI (+33622467503)
Date: 30/04/2025 12:40:36
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS:
170998

Bon pour acceptation de mandat : Damien CONIGLIO pour la SASU D.CONIGLIO :

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Damien
CONIGLIO (+33608705056)
Date: 30/04/2025 12:39:36
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS:
108600